

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatrième jour de mars 2002 à 20h** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

02-03-048

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 4 février 2002 et du 20 février 2002.

ADOPTÉE

02-03-049

Nominations à certains comités

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de nommer les membres du conseil aux comités indiqués :

| | | |
|--|---|---|
| Embellissement et environnement (Société d'Horticulture de Princeville) | : | Claude Ménard Monique Carré |
| Jeunesse et Économie Sociale & Famille | : | Serge Bizier Claude Ménard Monique Carré |
| Travaux publics et Voirie | : | André Bergeron Gilles Fortier Jan Heeremans |

Les comités suivants n'existeront dorénavant plus : finances, hygiène du milieu, incendie, industrie et commerce, police, relation de travail.

ADOPTÉE

02-03-050

Mandat à un procureur – dossier général

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de mandater Sylvain Beauregard, avocat, pour agir à titre de procureur pour la Ville de Princeville, aux termes de l'offre de services professionnels soumis par le bureau d'avocats, Roy, Pard, Gervais, Beauregard, avocats s.e.n.c.

ADOPTÉE

02-03-051

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 6 février 2002
 - nos 2CH000275 & 2CH000276 10 782.05 \$

- En date du 7 février 2002
 - no 2CH000277 227.41 \$
 - no 1CH001423 Annulé

- En date du 12 février 2002
 - no 2CH000278 150.22 \$

- En date du 13 février 2002
 - nos 2CH000279 à 2CH000282 11 268.39 \$

- En date du 20 février 2002
 - nos 2CH000283 à 2CH000285 21 839.02 \$

- En date du 21 février 2002
 - nos 2CH000286 à 2CH000289 9 476.58 \$

- En date du 26 février 2002
 - nos 2CH000290 à 2CH000297 35 104.62 \$

- En date du 27 février 2002
 - nos 1CH000366 & 1CH000607 Annulé

- En date du 28 février 2002
 - nos 1CH000987 - 1CH001061 & 1CH001065 Annulé

- temps supplémentaire des périodes 200206 à 200209

ADOPTÉE

02-03-052

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 1er mars 2002

- nos 2CH000298 à 2CH000431 162 046.33 \$

ADOPTÉE

Rapport trimestriel des revenus et dépenses

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

02-03-053

Modification par résolution du règlement no 2001-38

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée du conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que soit modifié l'article 8 du règlement no 2001-38 afin d'y substituer le terme « exigé » par le mot « imposé ».

ADOPTÉE

02-03-054

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif avec la Caisse populaire de Princeville

ATTENDU la possibilité pour la Ville de Princeville d'offrir le service d'un fournisseur de REER collectif additionnel aux employé de la municipalité;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Caisse Populaire de Princeville soit accepté comme fiduciaire d'un régime collectif d'épargne-retraite pour les employés de la Ville de Princeville;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville;

Que le directeur général soit délégué pour autoriser les demandes de transfert de fiduciaire présentée par les employés.

ADOPTÉE

02-03-055

Placement Carrière-Été

ATTENDU le programme de création d'emploi dans le cadre du programme Placement carrière-été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à présenter un projet dans le cadre du programme « Placement Carrière-été » :

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme « Placement Carrière-Été »;

QUE le maire et le directeur général sont autorisés au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce avec le Gouvernement du Canada;

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

02-03-056

Avis de motion – Règlement relatif à la possession des chiens sur le territoire de la Ville de Princeville

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement créant un nouveau règlement sur la possession des chiens sur le territoire de la nouvelle Ville de Princeville.

02-03-057

Soumissions – Travaux rue St-Jacques Ouest

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville désire effectuer les travaux aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, et voirie la rue Saint-Jacques ouest dans le secteur industriel;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt a été adopté pour poursuivre le dit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est résolu sur division :

QUE le conseil accorde le contrat de réfection sur la rue St-Jacques Ouest à l'entreprise Excavation Gagné Ltée pour un montant de 296 189.38 \$ taxes incluses;

QUE le contrat soit accordé seulement après avoir obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales sur le règlement d'emprunt;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de réfection de la dite rue St-Jacques Ouest;

QUE Jocelyn Michaud, ingénieur du Groupe Tecknika soit mandaté pour effectuer la surveillance du chantier lorsqu'il se réalisera.

POUR : André Bergeron
Monique Carré
Gilles Fortier
Jan Heeremans

CONTRE : Serge Bizier
Claude Ménard

ADOPTÉE

Trottoirs rue St-Jacques Ouest

Le maire explique brièvement où en est rendu le dossier - A l'étude.

02-03-058

Regroupement d'achats pour le chlorure de sodium

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;

ATTENDU l'article 29,9,1 de la Loi sur les cités et villes ou l'article 14,7,1 du code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 4 mars 2002;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaires pour les activités de la municipalité, et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par Bruno Vigneault en date du 4 mars 2002;

QUE la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

QUE la municipalité reconnaît, que l'Union des municipalités du Québec recevra de l'Adjudicataire un montant de 0,4% (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes;

QUE copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

02-03-059

Soumissions – Traitement de surface

ATTENDU QUE le conseil a fait l'étude du rapport d'ouverture des soumissions préparé et déposé par le greffier pour les travaux de traitement de surface simple et double;

ATTENDU QUE le coût des travaux s'avère plus élevé que celui estimé par le Directeur de l'urbanisme, de l'environnement et de la voirie locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de rejeter les soumissions obtenues pour le traitement de surface de certains chemins municipaux.

QU'un avis écrit soit transmis aux soumissionnaires qui ont présenté des soumissions relativement au projet ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

02-03-060

Ponceau – Fossé du 6^e rang Est

ATTENDU QUE le conseil désire respecter l'entente prise par le conseil antérieur de la municipalité de l'Ex-Paroisse de Princeville relativement à la pose de ponceaux dans le secteur du sixième rang Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accepter de défrayer la moitié du coût total de la facture présentée par Monsieur Michel Lamontagne selon l'entente intervenue entre les propriétaires situés en bordure du sixième rang Est et le conseil municipal en 1992.

ADOPTÉE

02-03-061

Soumissions – Rouleau Tandem vibrant

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions préparé et déposé par le greffier;

Sur la proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le contrat pour l'achat du rouleau tandem vibrant soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit à Location Simplex de Drummondville au coût total de 42 421.22 \$ (taxes incluses);

QUE Monsieur Bruno Vigneault, Directeur des Travaux publics, soit autorisé à procéder à l'achat de l'équipement ci-haut mentionné ainsi qu'à procéder à son immatriculation.

ADOPTÉE

02-03-062

Soumissions – Camionnette (Pick-up) 2002

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions préparé et déposé par le greffier;

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le contrat pour l'achat de la camionnette (pick-up) soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit à Parr et Leconte de Victoriaville au coût total de 19 499.04 \$ (taxes incluses).

QUE Monsieur Bruno Vigneault, Directeur des Travaux publics, soit autorisé à immatriculer ledit véhicule ainsi que d'y installer les équipements de sécurité et de communication ainsi que le lettrage approprié.

ADOPTÉE

02-03-063

Prêt des locaux – Impact Emploi

ATTENDU QUE l'organisme Impact Emploi de l'Érable est à la recherche d'un local sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que cet organisme a pour objectif l'insertion des jeunes de 16 à 35 ans dans le milieu du travail;

ATTENDU QUE l'occupation du local ne se fera que 2 ou 3 jours semaine;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de fournir gratuitement un local du 101 Demers Est à Impact Emploi, et ce, jusqu'à la fin de l'année 2002. L'organisme doit fournir une preuve d'assurance responsabilité et responsabilité locative.

ADOPTÉE

02-03-064

Contrat de récupération des matières putrescibles – Autorisation de signatures

ATTENDU QUE le conseil désire poursuivre la récupération des résidus verts effectuée au centre de dépôt situé au garage municipal;

ATTENDU QUE l'entreprise Récupération Gaudreau inc. a présenté une offre de services relativement à la cueillette de ces résidus verts (branches, feuilles mortes, herbes etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter les termes du contrat pour la récupération des résidus verts (feuilles mortes, herbes et plantes) avec la compagnie Récupération Gaudreau inc. au montant cent sept dollars (3,52 \$) taxes non incluses par unité de logement pour un nombre total de mille trois cents unités pour l'année 2002.

QUE les termes de l'entente proposés le 10 janvier 2002 entre les parties soient acceptés.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat avec la compagnie Récupération Gaudreau inc.

ADOPTÉE

Évaluation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux – 2001

Le greffier fait état de l'évaluation des ouvrages d'assainissement des eaux de la Ville de Princeville pour l'année 2001 - Classé.

02-03-065

Cadastre 14A-6 et 14A-10 rg 9 – Autorisation de signatures

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer le plan de cadastre des lots 14A-6 et 14A-10 rang 9 du Canton de Stanfold préparé par Daniel Collin, arpenteur-géomètre, sous les minutes 1934.

ADOPTÉE

02-03-066

Politique de signalisation pour commerces d'hébergement

ATTENDU la demande du Complexe Hôtelier DuPré;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de permettre la signalisation routière pour les commerces d'hébergement de la Ville de Princeville aux conditions suivantes :

- le service municipal se charge de faire fabriquer et d'installer les panneaux de signalisation requis;
- le demandeur paie le coût réel des panneaux et de leur installation;
- le demandeur paie, par la suite un coût annuel de 50\$ par panneau pour l'entretien des panneaux, la Ville assurant le bon état des dits panneaux.

ADOPTÉE

02-03-067

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Madame Broniman et M. E. Schwendimann

ATTENDU la présentation de la demande d'autorisation présentée par Madame Broniman et Monsieur Schwendimann;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la présente demande permettra à la consolidation d'entreprises agricoles existantes;

ATTENDU QUE les recommandations pertinentes de Monsieur André Grenier, agronome, dans le présent dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Madame Bronimann et Monsieur E. Schwendimann

pour lotir une partie du lot 23-D rang X ainsi que les lots 22-E , 22-F, 23-A, 23-B et 23-C rang X du canton de Stanfold.

QUE la présente demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

02-03-068

Vente de terrains résidentiels – Mandat à agents d'immeuble

ATTENDU QU' il aurait lieu de mousser la vente de ses terrains résidentiels;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de mandater, pour un contrat d'un an, le courtier immobilier Re/Max Bois-Francis inc. pour la vente des terrains résidentiels appartenant à la Ville de Princeville;

QUE ce mandat soit non exclusif.

ADOPTÉE

Commission de Toponymie du Québec

Réception d'attestation officialisant deux nouveaux noms de rues dans la Ville de Princeville - Classée.

02-03-069

Partage avec le club de hockey – Les Diabolics

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que les profits nets du bar soient partagés de façon égale entre la Ville et le club de hockey Les Diabolics, organisme sans but lucratif, lors de la présentation de leurs marches;

QU'un crédit sur la location de glace lui soit accordé pour l'équivalent de quatre heures et demi.

ADOPTÉE

02-03-070

Remplacement de la surfaceuse à glace

ATTENDU l'estimé du coût des réparations à effectuer sur la surfaceuse actuelle du service des loisirs;

ATTENDU QU'une offre de vente d'une autre surfaceuse a été présentée par la compagnie Robert Boileau inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de remplacement de la surfaceuse à glace à la compagnie Robert Boileau inc au coût total incluant échange de 21 500 \$ (taxes non incluses);

QUE cet achat, soit financé à même le produit de la disposition de l'ancienne surfaceuse () au montant de 2 000 \$ et du fonds de roulement pour un montant de 19 500 \$ remboursable en un versement dans un an;

QUE l'ancienne surfaceuse () soit disposée de nos actifs immobilisés.

QUE Monsieur Claude Fortier soit autorisé à procéder à l'achat de l'équipement ci-haut mentionné ainsi qu'à procéder à son immatriculation.

ADOPTÉE

02-03-071

Remplacement des portes d'entrées au Centre sportif Paul de la Sablonnière

ATTENDU l'estimation déposée par la Compagnie Vitrierie Vaillancourt inc. pour effectuer le remplacement des portes d'entrée du Centre sportif Paul de la Sablonnière de Princeville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont procédé à l'étude de la proposition déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de remplacement des portes d'entrée du Centre sportif Paul de la Sablonnière à la compagnie Vitrierie Vaillancourt inc au coût total de 11 427.31 \$ (taxes non incluses).

QUE Monsieur Claude Fortier soit autorisé à effectuer les réparations ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

02-03-072

Congrès de l'association des Arénas du Québec

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de permettre au Régisseur des loisirs d'assister au congrès de l'Association des Arénas du Québec. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés requis pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les repas.

ADOPTÉE

02-03-073

Programme d'assistance financière – Fête nationale du Québec

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que Claude Fortier, Régisseur, soit autorisé à présenter une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête Nationale de 2002.

ADOPTÉE

02-03-074

Aide financière - Comité de la Bibliothèque

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'octroyer une subvention au Comité de la Bibliothèque municipale :

5 500 \$ payable en 4 versements de 1 375 \$ en mars, avril, août et octobre 2001
1 000 \$ pour l'achat de « nouveautés » payable sur présentation de facture.

ADOPTÉE

02-03-075

Aide financière - Organisation du baseball mineur

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu qu'une subvention de 2 000 \$ soit octroyée à l'organisation du baseball mineur de Princeville en deux versements égaux de 1 000 \$ au mois d'avril et mai 2002.

ADOPTÉE

02-03-076

Aide financière - Organisation du soccer mineur

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu qu'une subvention de 2 500 \$ soit octroyée à l'organisation du soccer mineur de Princeville en deux versements égaux de 1 250 \$ au mois d'avril et mai 2002.

ADOPTÉE

02-03-077

Aide financière - Patrimoine Princeville – Art & Patrimoine de l'Érable

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte d'être partenaire de l'organisation Art et Patrimoine de l'Érable pour tenir son exposition sur l'Art et le Patrimoine au cours du printemps 2002 et accepte d'accorder une subvention de 2 000 \$ ainsi que de s'occuper de la couverture en assurance responsabilité de l'évènement.

ADOPTÉE

02-03-078

Festival du Cheval de Princeville

ATTENDU QUE l'organisation du Festival du Cheval de Princeville sera à sa deuxième édition en 2002;

ATTENDU QUE l'organisation du Festival du Cheval à Princeville vise à attirer les nombreux amateurs de rodéo et autres;

ATTENDU QUE le conseil désire promouvoir cette activité durant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'accorder à l'organisation du Festival du Cheval de Princeville, un montant de 15 000 \$ dollars pour la tenue de la deuxième édition du festival.

ADOPTÉE

02-03-079

Club de patinage artistique « Les Chrysalides de Princeville inc. »

ATTENDU QUE ce conseil désire encourager l'organisation du spectacle annuel du Club de patinage artistique « Les Chrysalides »;

ATTENDU QU'à chaque année, la municipalité offre un montant forfaitaire pour la location de la glace lors de ce grand événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accepter de participer financièrement à l'organisation du spectacle annuel de patinage artistique de Princeville en octroyant un montant de 400 \$.

ADOPTÉE

02-03-080

Société d'agriculture des Bois-Francis

ATTENDU QUE le conseil considère très important de faire la promotion de nos produits agricoles et de notre cheptel dans les Bois-Francis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser la publication d'un quart de page dans le bottin souvenir de l'Exposition régionale de Victoriaville.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Poudrier - Remerciements pour l'intervention rapide des premiers répondants – Déposée et classée aux archives.

02-03-081

École secondaire Sainte-Marie

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder à l'organisation de l'École Sainte-Marie de Princeville, une bourse de 100 \$ qui sera remise à un élève du niveau secondaire V, pour son comportement exemplaire et son savoir-vivre.

ADOPTÉE

02-03-082

Ambulance St-Jean- Division 783

ATTENDU l'excellence des services de l'organisation des ambulanciers St-Jean – Division 783 de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder à l'organisation de l'Ambulance St-Jean – Division 783 de Princeville, une contribution financière de 1500 \$ pour leur permettre d'offrir de meilleurs services à la clientèle et d'acquérir de nouveaux équipements.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

02-03-083

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare,
Greffier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière